



Comité Directeur du DISTRICT du CHER de FOOTBALL

Réunion du 11 Juin 2019

Le Comité Directeur s'est réuni le mardi 11 juin 2019 à 18 h 15 au siège du District du Cher, sous la présidence de Monsieur Marc TERMINET.

Présents(es) :

Mlle BOLARD Amélie

MM APERT Jean-Marie – BELHADJ Alain - CLOUVET Jean-Claude – DEMAY Francis (Président de la CDA) – GARCIA Salvador (Représentant UNAF) – GUERIN Patrick – HERRERO Paul - JACQUET Yves.

Excusés :

Mme FONTAINE Séverine

Dr BONNEAU Pierre – MM CARVALHO François - COUREAU Michel - DENIZOT Philippe – RICHARD Joël (Représentant des Educateurs) – TERMINET Patrick – CAINER Emmanuel (ETD)

1 – APPROBATION D'UN PROCES-VERBAL

Adoption du Procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 13 mai 2019

Aucune remarque n'ayant été formulée sur son contenu suite à l'envoi de celui-ci aux membres du Comité Directeur pour approbation le 23/05/2019, celui-ci est adopté à l'unanimité

2 – INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE DU 14/06/2019 A BOURGES

Afin d'assurer les opérations d'émargement, la Ligue nous a sollicité pour mettre à disposition des licenciés bénévoles membres ou non du Comité.

Se sont proposés :

Mlle BOLARD Amélie

Mmes CHABANCE Marie-Claude, LAMBORAY Chantal

MM. APERT Jean-Marie, JACQUET Yves, GUERIN Patrick, CLOUVET Jean-Claude

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DU 28/06/2019 A SANCERRE

Le Président reçoit son homologue du club accueillant, l'US SANCERRE, le 13 juin prochain afin de faire un point précis sur nos besoins en termes d'organisation.

L'ordre du jour est présenté aux Membres :

Vérification des pouvoirs à partir de 18 H 15

A partir de 19 h :

Accueil de **M. Sébastien LAYA**, Président de l'US SANCERRE

Allocution de **M. Laurent PABIOT**, Maire de SANCERRE

Intervention de **M. Marc TERMINET**, Président du District du Cher de Football

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Adoption du compte rendu de l'Assemblée Générale du 06/10/2018 à SOYE-EN-SEPTAINE diffusé le 11/10/2018 sur le site Internet du District (<http://cher.fff.fr>).

Intervention de l'Equipe Technique Départementale avec **Emmanuel CAINER**, **Pierre GENOT** et **Mehdy MOREAU** = Bilan saison 2018/2019 et perspectives 2019/2020.

Rapport d'activité de l'exercice 2018/2019 par **Jean-Marie APERT**, Secrétaire Général.

ELECTIONS

Election soumise au vote de l'Assemblée Générale de **M. Marc TERMINET**, candidat présenté par le Comité Directeur, pour occuper la fonction de Président du District jusqu'à la fin de la présente mandature (2020).

Elections soumises au vote de l'Assemblée Générale de **MM. Thierry DELAPORTE** et **Claude LANGLOIS**, candidats proposés par le Président, comme membres du Comité Directeur jusqu'à la fin de la présente mandature (2020).

Intervention de **Monsieur Christian CHABANCE**, Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales = modalités des élections.

Votes

PAUSE et PROCEDURES DE DEPOUILLEMENT

PAUSE de 15 minutes

REPRISE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Remise de Récompenses et de Médailles

Opération Caritative

Questions diverses (à envoyer par écrit pour le 21/06/2019 dernier délai, il ne sera répondu

POINT SUR LE CHALLENGE FAIR-PLAY

Le Président fait un point sur les différents classements Fair-Play au 11 Juin 2019. Pour rappel, ce Challenge détermine les éventuelles montées et descentes en fin de saison sportive.

⇒ **Le Comité Directeur valide ces classements, ils seront adressés par mail à tous les clubs.**

VALIDATION DES MONTEES ET DESCENTES EN CHAMPIONNATS A L'ISSUE DE LA SAISON 2018-2019

SAISON 2018/2019

sous réserve des procédures en cours, des décisions des commissions saisies et des confirmations d'engagements des clubs concernés

DESCENTES du Championnat Régional
ORVAL AS 1
DESCENTES de 1 ère DIVISION
LURY - MEREAU USA
MEHUN S/ Y. OL.
SANTRANGES FC
DESCENTES de 2 ème DIVISION
ARGENT CS
DUN US
FUSSY ST MARTIN FC 2 ou BOURGES MOULON ES 3
GUERCHE CA
PARASSY FS
DESCENTES de 3 ème DIVISION
BOURGES GAZELEC 3 ou TORTERON RC ou FOËCY CS
BOURGES GAZELEC 3 ou TORTERON RC ou FOËCY CS
BRECY ES
LURY - MEREAU USA 2
PREVERANGES AS
DESCENTES de 4 ème DIVISION
LUNERY ROSIERES US 2
MEHUN S/ Y. OL. 2
PARASSY FS 2
ST HILAIRE ASFR
MONTEES en R3
ST AMAND AS 2
FUSSY ST MARTIN FC
MONTEES en 1 ère DIVISION
CHAPELLOISE AS
LES AIX RIANS US
LIGNIERES AV
SANCERRE US
MONTEES en 2 ème DIVISION
A.S.I.E. DU CHER
AV. DE LA SEPTAINE
CHARENTON DU CHER US
HENRICH MENETOU US 2
MASSAY SC 2
MORTHOMIERS OL

MONTEES en 3 ème DIVISION	
AVORD FC 2	
BOURGES FOOT 3	
E. VAILLY/SANTRANGES 2	
ST AMAND AS 3	
ST GEORGES PR JSM	
ST GEORGES PX AS	
MONTEES en 4 ème DIVISION	
BOURGES JUSTICES ES 2	
CHARENTON DU CHER US 2	
FUSSY ST MARTIN FC 3	
MASSAY SC 3 ou DUN US 2	
MORTHOMIERS OL 2	
PLAIMPIED US 2	
ST AMAND AS 4	

SOUS RESERVE DES PROCEDURES EN COURS DES DECISIONS DES COMMISSIONS SAISIES ET DES CONFIRMATIONS D'ENGAGEMENTS DES CLUBS CONCERNES

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant le Bureau d'Appel de La Ligue du Centre, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification ou de la publication du présent PV sur le site Internet du District, dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

CALENDRIER SENIORS 2019/2020

Yves JACQUET propose au Comité Directeur le calendrier des compétitions seniors pour la saison 2019/2020.

Le championnat débutera le 08 septembre pour s'achever le 17 mai 2020. La finale de la Coupe du Cher est programmée le 30 mai 2020 afin que la Coupe du Berry puisse être programmée le 06 juin 2020.

proposition calendrier des compétitions 2019/2020 Pour les clubs du District du Cher													
les dates FFF et LIGUE sont à titre indicatives													
		FFF		LIGUE			vacances scolaires		modification		Ferier	MàJ le 06/06/19	
DATE	N3	CF	CC	R1-R2-R3	D1-D2-D3-D4-D5	District	Coe MG	Coe RF	Champ.	VETERANS	Coe	DATE	
S 12	août											S 12	août
D 17	août											D 17	août
S 18	août	1 (12A)										S 18	août
S 24	août	2 (13A)	T1 TP	T1								S 24	août
D 25	août											D 25	août
S 31	août	3 (1A)	T2 T1									S 31	août
D 1	sept.											D 1	sept.
V 6	sept.											V 6	sept.
S 7	sept.	4 (2A)	T3	1A	1A							S 7	sept.
D 8	sept.											D 8	sept.
V 13	sept.											V 13	sept.
S 14	sept.			2A	2A							S 14	sept.
D 15	sept.											D 15	sept.
V 20	sept.									A1		V 20	sept.
S 21	sept.	5 (3A)		3A	3A							S 21	sept.
D 22	sept.											D 22	sept.
V 27	sept.									A2		V 27	sept.
S 28	sept.		T4	T2		MR	T1	T1				S 28	sept.
D 29	sept.									A3		D 29	sept.
V 4	oct.											V 4	oct.
S 5	oct.	6 (4A)		4A	4A							S 5	oct.
D 6	oct.											D 6	oct.
V 11	oct.									MR		V 11	oct.
S 12	oct.		T5	T3		MR	MR	MR	MR			S 12	oct.
D 13	oct.											D 13	oct.
V 18	oct.									A4		V 18	oct.
S 19	oct.	7 (5A)		5A	5A							S 19	oct.
D 20	oct.											D 20	oct.
V 25	oct.									MR		V 25	oct.
S 26	oct.		T6	T4		MR	T2	T2				S 26	oct.
D 27	oct.					MR	MR	MR	MR			D 27	oct.
V 1	nov.					MR	MR	MR	MR	MR	MR	V 1	nov.
S 2	nov.	8 (6A)		6A	6A							S 2	nov.
D 3	nov.											D 3	nov.
V 8	nov.									MR	T1	V 8	nov.
S 9	nov.	9 (7A)		7A	7A							S 9	nov.
D 10	nov.											D 10	nov.
V 11	nov.					MR	MR	MR	MR	MR	MR	V 11	nov.
S 15	nov.									A5		S 15	nov.
D 16	nov.		T7	T5								D 16	nov.
V 17	nov.					MR	T3	T1	T3			V 17	nov.
S 22	nov.									A6		S 22	nov.
D 23	nov.	10 (8A)		8A	8A							D 23	nov.
V 24	nov.											V 24	nov.
S 29	nov.									A7		S 29	nov.
D 30	nov.	11 (9A)		9A	9A							D 30	nov.
V 1	déc.											V 1	déc.
S 6	déc.									MR	MR	S 6	déc.

S	7	déc.		T8	1/8		MR	MR	MR	MR			S	7	déc.
D	8	déc.									MR	MR	D	8	déc.
V	13	déc.											V	13	déc.
S	14	déc.	12 (10A)			10A							S	14	déc.
D	15	déc.											D	15	déc.
V	20	déc.											V	20	déc.
S	21	déc.											S	21	déc.
D	22	déc.											D	22	déc.
S	4	janv.		1/32			MR	MR	MR	MR			S	5	janv.
D	5	janv.											D	6	janv.
V	10	janv.								MR	MR		V	10	janv.
S	11	janv.			1/4								S	11	janv.
D	12	janv.					MR	T4	T2	T4			D	12	janv.
V	17	janv.									MR	MR	V	17	janv.
S	18	janv.	13 (11A)	1/16		11A							S	18	janv.
D	19	janv.											D	19	janv.
V	24	janv.									MR	MR	V	24	janv.
S	25	janv.	14 (2R)			2R							S	25	janv.
D	26	janv.					2R						D	26	janv.
V	31	janv.									MR	1/8	V	31	janv.
S	1	févr.											S	1	févr.
D	2	févr.					MR	1/8	1/8	1/8			D	2	févr.
V	7	févr.									R2		V	7	févr.
S	8	févr.	15 (3R)			3R							S	8	févr.
D	9	févr.											D	9	févr.
V	14	févr.									R3		V	14	févr.
S	15	févr.	16 (12R)			4R							S	15	févr.
D	16	févr.					4R						D	16	févr.
V	21	févr.									MR	MR	V	21	févr.
S	22	févr.											S	22	févr.
D	23	févr.			1/2		MR	MR	MR	MR			D	23	févr.
V	28	févr.									MR	MR	V	28	févr.
S	29	févr.	17 (4R)				MR	1/4	1/4	1/4			S	29	févr.
D	1	mars											D	1	mars
V	6	mars									R4		V	6	mars
S	7	mars	18 (5R)			5R							S	7	mars
D	8	mars					5R						D	8	mars
V	13	mars									MR	1/4	V	13	mars
S	14	mars	19 (6R)			6R							S	14	mars
D	15	mars					6R						D	15	mars
V	20	mars									MR	MR	V	20	mars
S	21	mars											S	21	mars
D	22	mars					MR						D	22	mars
V	27	mars									R5		V	27	mars
S	28	mars	20 (7R)			7R							S	28	mars
D	29	mars					7R						D	29	mars
V	3	avril									R6		V	3	avril
S	4	avril	21 (13R)			8R							S	4	avril
D	5	avril					8R						D	5	avril
V	10	avril										1/2	V	10	avril
S	11	avril											S	11	avril
D	12	avril					MR	1/2	1/2	1/2			D	12	avril
V	13	avril						1/2					V	13	avril
S	17	avril									MR	MR	S	17	avril
D	18	avril	22 (8R)			9R							D	18	avril
V	19	avril					9R						V	19	avril
S	24	avril									MR	MR	S	24	avril
D	25	avril											D	25	avril
V	26	avril					MR	MR	MR	MR			V	26	avril
S	1	mai			F		MR	MR	MR	MR	MR	MR	S	1	mai
D	2	mai	23 (9R)			10R							D	2	mai
V	3	mai					10R						V	3	mai
S	8	mai					MR	MR	MR	MR	MR	MR	S	8	mai
D	9	mai	24 (10R)				MR						D	9	mai
V	10	mai											V	10	mai
S	15	mai									R7		S	15	mai
D	16	mai	25 (11R)			11R							D	16	mai
V	17	mai					MR	MR	MR	MR			V	17	mai
S	21	mai									MR	MR	S	21	mai
D	22	mai	26 (1R)			1R							D	22	mai
V	23	mai											V	23	mai
S	24	mai									MR	MR	S	24	mai
D	29	mai											D	29	mai
S	30	mai						Finale	Finale				S	30	mai
D	31	mai							Finale				D	31	mai
V	1	juin											V	1	juin
S	5	juin									MR	Finale	S	5	juin
D	6	juin											D	6	juin
V	7	juin											V	7	juin
S	12	juin									R1		S	12	juin
D	13	juin											D	13	juin
V	14	juin											V	14	juin

FUSIONS, CREATIONS DE CLUB, DEMANDES D'ENTENTES

FUSIONS (CF. CD Ligue du 21/05/2019) :

US SANCERRE, JEUNESSE SANCERROISE et VERDIGNY
F3C et CHATEAUMEILLANT

AFFILIATIONS (nouveaux clubs) (CD Ligue du 21/05/2019) :

ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS D'ALLOUIS (564140)
ASSOCIATION JEUNES SPORTIFS DE BOURGES (564144)

DEMANDES D'ENTENTES

Les clubs du **SC MASSAY**, de **GRACAY GENUILLY SPORT** et la **JS LA MONTAGNE ST GEORGES SUR LA PREE** sollicitent l'accord du Comité Directeur pour joueur en ententes sous l'appellation **Coeur de Vallée** pour les catégories :
U7 et U9, club support JS LA MONTAGNE ST GEORGES SUR LA PREE

U11, club support GRACAY GENOUILLY SPORT
U13, club support SC MASSAY

⇒ **Le Comité Directeur valide ces ententes, sous réserve d'être conformes à l'Article 39 bis alinéa 1 des Règlements Généraux de la FFF.**

Les clubs du **SPL CHAILLOT VIERZON** et du **SC MASSAY** sollicitent l'accord du Comité Directeur pour jouer en ententes pour les catégories :

- Féminines Seniors à 11, club support SL CHAILLOT VIERZON
- U18, club support SL CHAILLOT VIERZON
- U17 et U15, club support SC MASSAY

⇒ **Le Comité Directeur valide ces ententes, sous réserve d'être conformes à l'Article 39 bis alinéa 1 des Règlements Généraux de la FFF.**

LABELS CLUBS

CF. à la visite effectuée au sein du club, le **BOURGES FOOT** est éligible au niveau **EXCELLENCE** du Label Jeunes.

Le **BOURGES 18** l'est concernant son Ecole de Foot Féminin pour le Label **ARGENT**.

⇒ **Validation du Comité Directeur**

APPEL(S) DES DECISIONS DISCIPLINAIRES

Il est proposé aux Membres que **MM. Marc TERMINET (Président), Jean-Marie APERT (Secrétaire Général) et Alain BELHADJ (Responsable Juridique)** soient autorisés à faire appel, séparément, au nom du Comité Directeur, des décisions prises par la Commission de Discipline du District du Cher, concernant les dossiers de la prochaine saison 2019-2020.

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT ETE 2020

L'US HERRY a déposé sa candidature pour accueillir une Assemblée Générale de notre District le ... 21 Janvier 2018, demande renouvelée en deux occasions par la suite.

Le Président propose d'attribuer la réception et l'organisation d'un AG en cette localité en Juin 2020.

⇒ **Accord du Comité Directeur, la date précise restera à définir avec le club**

MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES APPROUVEES LORS DE L'ASSEMBLEE FEDERALE DU 08/06/2019 (EXTRAITS)

Article 139 bis Support de la feuille de match

Formalités d'après match

Le club recevant a l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre. La F.F.F., les Ligues et les Districts peuvent prévoir dans les règlements particuliers des épreuves un délai plus court pour la transmission de la FMI.

Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la FMI, elle ne pourra plus être modifiée et ce quels qu'en soient les motifs, sous peine de sanction.

Néanmoins, comme pour une feuille de match papier, il est toujours possible de tenir compte du rapport d'un officiel, en vertu de l'article 128 des présents Règlements, reconnaissant l'existence d'une information erronée ou imprécise sur la F.M.I. ou l'absence d'une information.

[...]

Article 200 Sanctions administratives et/ou disciplinaires

Les organismes fédéraux prennent des sanctions administratives nécessitées par la bonne marche de l'instance et la mise en œuvre de ses règlements.

Dans ce cadre, les principales sanctions **administratives** que peuvent prendre le Comité Exécutif, le Bureau Exécutif de la L.F.A., les Commissions de la Fédération, le Conseil d'administration et les Commissions de la L.F.P., les Ligues et les Districts, à l'occasion de tout litige dont ils sont saisis ou pour toute infraction de quelque nature qu'elle soit, à l'encontre des joueurs, éducateurs, arbitres, dirigeants, clubs ou groupements de clubs, sont les suivantes en dehors de celles visées aux articles ci-après ou figurant dans les différents statuts **les instances dirigeantes de la F.F.F., de la L.F.P., des Ligues ou des Districts ainsi que leurs commissions, sont les suivantes :**

- l'avertissement ;
- le blâme ;
- l'amende ;
- la perte de matchs ;
- la perte de points au classement ;
- le(s) match(s) à huis clos total ou partiel ;
- la fermeture de l'espace visiteur à l'extérieur ;
- la suspension de terrain ;
- le déclassement ;
- la mise hors compétition ;
- la rétrogradation en division inférieure ;
- la suspension ;
- la non-délivrance de licence ;
- l'annulation ou le retrait de licence ;
- la limitation ou l'interdiction de recrutement ;
- l'interdiction de bénéficier de la signature de joueurs anciens professionnels, élites ou stagiaires requalifiés amateur ou fédéral ;
- l'exclusion ou refus d'engagement en Coupe de France ou en coupes régionales **compétition(s)** ;
- l'interdiction d'utiliser les joueurs ayant fait l'objet d'un changement de club ;
- l'interdiction d'organiser ou de participer à des matchs amicaux nationaux ou internationaux ;
- la non-présentation d'un club à des compétitions internationales ;
- l'interdiction de banc de touche et de vestiaire d'arbitre ;
- l'interdiction de toutes fonctions officielles ;
- la radiation ;
- la réparation d'un préjudice ;
- l'inéligibilité à temps aux organes dirigeants.

Les sanctions énumérées ci-dessus peuvent être assorties en tout ou partie du sursis.

Annexe 2 : Règlements et Barème Disciplinaire

Règlement Disciplinaire

2.1 Les agissements répréhensibles

Les assujettis pourront faire l'objet de poursuites disciplinaires et éventuellement être sanctionnés, dans le cas où ils ont été les auteurs d'une des fautes disciplinaires suivantes, au moins :

[...]

c) Violation des Statuts et Règlements des instances du football français qui ne relève pas du champ de compétence dévolu réglementairement à un autre organe, *non-respect ou non-application d'une décision prononcée par lesdites instances.*

[...]

Barème Disciplinaire

Article 1 - Avertissement

[...]

1.4 De manière générale, toute suspension ferme entraîne la révocation du ou des avertissements figurant au casier. Lorsqu'un joueur, déjà sous le coup de deux avertissements non révoqués, reçus lors de rencontres précédentes dans le délai susvisé, fait l'objet d'une sanction ferme, consécutive **notamment** à son exclusion ou à un rapport d'un officiel, ~~il s'expose à un match de suspension ferme supplémentaire en sus de celle-ci~~ **cette sanction s'accompagne d'un match de suspension supplémentaire.**

~~Ces deux avertissements sont dès lors révoqués.~~

[...]

Règlement Disciplinaire

3.3.3 Les mesures conservatoires

[...]

Les mesures conservatoires qui peuvent être prononcées sont:

[...]

- pour l'assujetti personne physique : la suspension provisoire, la prorogation de la suspension automatique d'un joueur **licencié** exclu par l'arbitre ou l'interdiction provisoire de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des rencontres organisées ou autorisées par les instances sportives compétentes.

[...]

La prorogation de la suspension automatique d'un joueur **licencié** exclu par l'arbitre est notifiée sur Footclubs.

[...]

4.2 L'exclusion d'un licencié par l'arbitre

Tout joueur **licencié** exclu à l'occasion d'un match de compétition officielle par décision de l'arbitre est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant.

~~Les entraîneurs, éducateurs et dirigeants ne sont pas soumis à cette suspension automatique.~~

[...]

4.5 Les modalités d'exécution

Les sanctions disciplinaires doivent être exécutées dès leur publication sur Footclubs, selon les informations qui y sont indiquées. A défaut de dispositions particulières, les sanctions prononcées par l'organe disciplinaire de première instance prennent effet à partir du lundi zéro heure qui suit leur prononcé.

Cette date d'effet n'est toutefois pas applicable dans les cas suivants, la sanction devant être purgée dans la continuité :

- le joueur **licencié** automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant celui à l'occasion duquel il a été exclu par l'arbitre (article 4.2 du présent règlement) ;

[...]

Barème Disciplinaire

Préambule

4. Les sanctions

[...]

Les suspensions prévues audit barème sont fermes et peuvent être, selon le cas d'espèce, prononcées en nombre de matchs ou à temps par les organes disciplinaires.

Lorsqu'elles s'appliquent à un joueur **licencié** exclu, les sanctions de référence prévues au présent barème comprennent le match automatique.

[...]

Barème de référence

Conformément aux dispositions de la Loi 5 du Jeu édictée par l'International Board, l'arbitre du match a la faculté d'avertir ou d'exclure (présentation du carton jaune ou rouge), à l'issue de la rencontre (après le coup de sifflet final), tout joueur **licencié** situé dans le périmètre de l'aire de jeu (dégagements compris limités par la main courante) qui adopterait un comportement répréhensible au titre du présent barème.

Article 1 – Avertissement

Les fautes passibles d'un avertissement sont celles définies par les Lois du Jeu en vigueur telles que prévues par l'International Board.

1.1 Un avertissement infligé lors d'une rencontre entraîne une inscription au fichier disciplinaire du joueur **licencié** par l'organe disciplinaire de première instance, y compris lorsque la rencontre a été définitivement interrompue avant son terme, pour quelque raison que ce soit et qu'elle soit donnée à rejouer ou donnée perdue par pénalité.

1.2 L'exclusion d'un joueur **licencié** pour cumul de deux avertissements au cours de la rencontre est, a minima, sanctionnée d'un match de suspension.

1.3 Le joueur **licencié** ayant reçu 3 avertissements à l'occasion de 3 matchs différents dans une période inférieure ou égale à 3 mois (le calcul du délai de prescription étant effectué par la prise en compte des dates des matchs) est sanctionné d'un match de suspension après décision de l'organe disciplinaire de première instance. Ce principe s'applique au sein d'une même pratique, quel que soit le niveau de compétition.

1.4 Lorsqu'un joueur **licencié**, déjà sous le coup de deux avertissements non révoqués, reçus lors de rencontres précédentes dans le délai susvisé, fait l'objet d'une sanction ferme consécutive à son exclusion ou à un rapport d'un officiel, il s'expose à un match de suspension ferme supplémentaire en sus de celle-ci. Ces deux avertissements sont dès lors révoqués.

1.5 A la fin de chaque saison, les avertissements confirmés sont révoqués.

Barème Disciplinaire

Article 13 - Acte de brutalité / coup

Action par laquelle une personne porte atteinte, par quelque moyen que ce soit, à l'intégrité physique d'une autre. Au sens du présent barème, cette infraction est considérée comme étant commise dans l'action de jeu si le joueur qui en est l'auteur est en capacité de jouer le ballon au moment de celle-ci. Si le jeu est arrêté par l'arbitre avant la commission de l'infraction, celle-ci ne peut être considérée comme ayant eu lieu dans l'action de jeu, même si le ballon est à distance de jeu.

Toutefois, si l'acte de brutalité est concomitant à la perte du ballon par le joueur adverse ou au coup de sifflet de l'arbitre, on peut considérer qu'il a été commis dans l'action de jeu.

[...]

COUPE DU BERRY

L'édition 2019 qui s'est déroulée le 08 juin dernier à La Châtre a vu l'AS PORTUGAIS BOURGES l'emporter sur le FC DEOLS (3-2).

Remerciements à L'ECHO DU BERRY d'avoir pris l'initiative de relancer cette épreuve dont le règlement, en accord avec nos collègues de l'Indre, devra faire l'objet de quelques modifications et corrections.

DELEGUES

Sur proposition de Patrick TERMINET, responsable de la Commission de District des Délégués, il est soumis à l'appréciation et à la validation du Comité Directeur les demandes suivantes :

- Candidat Ligue : Romain BARACHET
- Candidats District : Gérald LAVRAT et CERDA Jean-Paul (ex Ol. Portugais Mehun)

⇒ **Accord du Comité Directeur**

PARTENARIAT

Depuis plusieurs semaines, le Président est en discussion avec une entité déjà partenaire du District.

Il s'agit de **MUTUALE**, avec laquelle nous lie un contrat collectif de garanties santé auquel peuvent souscrire nos bénévoles.

Un accord a été trouvé pour étendre nos relations.

Ainsi, à effet de la prochaine saison, le Championnat D1 de notre District prendra l'appellation **D1 - Trophée MUTUALE** en contrepartie d'une contribution financière non négligeable de ce partenaire.

Une Convention de Partenariat mise en place pour une durée de 3 saisons précisera également l'étendue de notre relation mise en place dans ce nouveau cadre.

Hors l'étude à finaliser de la reprise par MUTUALE au 01/01/2020 de notre contrat collectif santé destiné aux collaborateurs salariés, à des conditions évidemment de garanties et de coût plus intéressantes que celles existantes sur notre contrat actuellement en cours auprès d'un autre groupe, **un Trophée MUTUALE**, remis lors de notre Assemblée Générale d'été, viendra chaque fin de saison couronner l'équipe terminant 1^{ère} de ce Championnat.

3 – COMMUNICATIONS DU SECRETAIRE GENERAL

Rapport de la réunion de travail proposée à la Ligue du Centre le 04 juin 2019 sur le thème SPORT et ETHIQUE, engagement citoyen,

Présenté par Véronique Lebar, médecin du sport, présidente du Comité Ethique et Sport et M, ROBERT chef de projet « maltraitance »,

Sujet traité, les maltraitances en sport,
Il faut proposer des outils pour lutter :

- **INFORMATION et MOYENS**
- Ne pas fuir les problèmes encourager et informer les enfants à :
- Ne pas garder pour soi des confidences qui paraissent graves,
- En parler à l'éducateur ou un adulte de confiance,
- En parler aux parents
- En parler via le N° d'alerte 01 45 33 85 62,

Alerte maltraitance à ce N°, un médecin répond,

Mise en place d'une antenne régionale, composée de

- Un Psychologue
- un avocat (Pénaliste habitué à travailler dans le sport, spécialiste aussi dans les formes de diffamations).
- cellules de travail spécialistes enfants
- organisation de groupes de paroles coordonnées par des psychologues, et mise en place de petits ambassadeurs au sein de ces groupes de paroles.

La prise en charge ne peut être prise que par des personnes soumises au secret professionnel (avocat, médecins) ; elle est gratuite.

Mais aussi ces signalements peuvent être confiés au CRIP cellule de recueillement des informations préoccupantes,

Si Informations préoccupantes appeler le 119 qui transmettra au CRIP hors les parents, (période d'observation des faits).

Des fiches d'information destinées aux U6 à U19 intitulées :

- « Je reconnais les comportements qui changent chez mon compagnon(e) de jeu
- , « Observer et dialoguer pour prévenir »
- , « Prêts à en parler dans ton club », reconnaître, alerter, signaler,

- **RECONNAITRE les ATTITUDES**

Liste des indicateurs d'alerte de maltraitances :

Troubles du sommeil
Craintes inhabituelles
Arriver tôt, partir tard (éviter l'agresseur).
Difficultés de concentration
Rougeurs, scarifications.

- **MISE en PLACE DES MOYENS**

Ces dispositions seront mises en place à compter de 2020 à l'état expérimental notamment en région Centre-Val de Loire, elles ne concernent pas uniquement le football, mais tous les sports,

- **STATISTIQUES**

Mal traitance: 17 % des sportifs ont fait l'objet de violences, tous pays confondus.

Bien que ces dispositions soient pratiquement ficelées, elles peuvent encore évoluer au gré des réunions et des études,
Elles pourront rejoindre le thème de la Santé du programme éducatif fédéral.

Par ailleurs :

Le 29 mai 2019 remise « label Espoir à » Bourges –Foot avec Mehdi Moreau, en l'absence du président du District empêché.

.le 19 juin prochain, à Paris, représentation à l'AG de COSMOS et à une réunion d'échanges avec l'AFDAS sur les modalités opérationnelles et pratiques avec l'OPCO.

Le 05 juillet prochain Orléans, participation à un atelier dédié aux coordinateurs et gestionnaires d'agréments de services civiques dans le cadre administratif et réglementaire, et sur les logiciels de gestion du dispositif.

5 – EQUIPE TECHNIQUE ABSENTE (ETR A TOURS)

6 – TOUR DE TABLE

Commission de District de l'Arbitrage, Salvador Garcia :

Infos :

- Thibault MARTINAT et Massimo PAGANO ont été nommés jeune arbitre de ligue, JAL.
- Melvin CHEVREAU et Maximilien GIRARD sont reçus à l'examen d'entrée au Collège de Blois en filière arbitrage. Bravo à ces 4 jeunes.

Suite à la réunion des arbitres de Ligue qui s'est tenue vendredi dernier à Savonnières (37), 3 arbitres descendent d'une catégorie, deux R1 en R2 et 1 R2 en R3. Tous se maintiennent au niveau régional soit un effectif de 16 arbitres de notre district.

Simon PREAUX rejoint Julien COELHO en N3 et Florian Termet monte en assistant Ligue 1. Félicitations aux uns et courage aux autres pour la saison prochaine. Félicitations à tous les arbitres des différentes finales.

Réunion de fin de saison :

Cette réunion aura lieu le vendredi 14 juin à Torteron à la Salle des Fêtes. Patrick TERMINET représentera le CD. Vous y êtes cordialement invités.

Notre stage de début de saison est programmé le Samedi 07 Septembre 2019, sur la matinée, nous allons demander au Bourges18 le prêt des installations.

Proposition :

Le carton blanc est en application depuis quelques temps dans le district et tous les acteurs en disent du bien, je suggère de l'appliquer à partir des U15.

Nouvelle CDA :

Proposition de Francis DEMAY au Comité Directeur de la composition de la CDA est la suivante :

Francis DEMAY, (Président), Julien COELHO (Vice-président), Salvador GARCIA (Secrétaire).

Membres : Patrick BONNET, Jean Samuel CLAVIER, Gérald LAVRAT, Stéphane LEFEBVRE, Johan MICHOUX, Zakaria MANA, Sébastien NANTY, Christophe PETITON, Simon PREAUX et Florian TERMINET.

Stéphane LEBEBVRE rejoint la CDA pour cette nouvelle saison.

⇒ Accord du Comité Directeur pour valider la composition de cette Commission telle que proposée.

Commission de Féminisation et Foot Diversifié, Patrick Guérin :

JOURNÉE PROMOTIONNELLE COUPE DU MONDE FÉMININE

☞ Après moult rebondissements cette journée s'est déroulée le mardi 28 mai à Vierzon sur les installations sportives du stade Brouhot. Environ 200 enfants issus des écoles du Colombier, des Forges, de Joliot-Curie et de Tunnel Château s'étaient donné rendez-vous sur ce site pour passer un moment de convivialité autour d'animations proposées pour une journée promotionnelle de La Coupe du Monde Féminine. Baby-foot géant, structure gonflable de glisse, quiz, atelier de précision, jeux réduits ont été proposés sous la houlette de Mehdy MOREAU, Lakdar DRIF, des éducateurs du FC Vierzon et du service jeunesse de la Ville. Un grand merci à la Ville de Vierzon, qui malgré un fort court laps de temps a su s'engager et collaborer pleinement à la réussite de cette manifestation.

PROPOSITION DE FOOTBALL à 11

☞ Au regard de nos équipes départementales engagées en championnat régional R2, de nos équipes départementales disputant un championnat à 8 et de la possibilité d'afflux de nouvelles licenciées eu égard à la Coupe de Monde Féminine, il est proposé aux clubs de se positionner sur la mise en place d'un éventuel championnat départemental seniors féminines à 11. Cela pourrait permettre à certains clubs de s'engager sur un championnat esprit compétition tout

en réduisant notamment les coûts de déplacements et donnerait aussi à ceux-ci la possibilité de découvrir le foot à 11 avant de s'engager sur une compétition régionale.

RASSEMBLEMENTS DÉPARTEMENTAUX

☞ Ceux-ci (Finales de Jour de Coupe U11, U7 et U9) se sont globalement bien déroulés. Merci aux clubs de l'ES Bourges Justices, du FC Avord et du Bourges 18 pour le prêt de leurs installations ainsi que pour leurs implications. Il est toutefois regrettable que peu de membres du Comité Directeur se sentent concernés par ces actions.

BRÈVES DE TECHNICIENS

☞ Ceux-ci avaient annoncé lors d'un précédent CD qu'ils aideraient et accompagneraient la ou les personnes en charge de l'entretien (lavage et étendage) des divers équipements des sélections, des chasubles, grâce aux appareils ménagers mis en place mais aujourd'hui force est de constater que c'est pratiquement eux qui font tout. Ce n'est pas leurs rôles, je pense qu'il serait bien de désigner ou trouver 1 ou 2 autres personnes.

Il en est de même lors de la récupération des différentes collations issues des dotations de partenaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40

Le Président,



Marc TERMINET

Le Secrétaire Général,



Jean-Marie APERT